

From: Côme EDELINÉ
Sent: Wednesday, November 02, 2011 11:35 AM
To: INFOSO BEREC
Subject: neutralité de l'Internet

L'Internet a deux vitesses ne peut être toléré, laisser les FAI brider les connexion est inadmissible, obliger les gens à payer pour accéder à des contenu est aberrant et contraire aux principes même de l'Internet.

Autoriser des organismes gouvernementaux ou commerciaux a restreindre l'accès a l'Internet c'est supprimer sa neutralité.

Pour se protéger et protéger les autres il faut éduquer et apprendre a se protéger et a utiliser l'Internet.

La transparence ce n'est pas le fichage et le flicage de nos faits et gestes.

Cordialement,

Côme EDELINÉ
Ingénieur Etude et Développement